

Vallée Sud - Grand Paris, un territoire résidentiel avec de nombreux cadres et une population diplômée

Insee Analyses Île-de-France • n° 163 • Décembre 2022



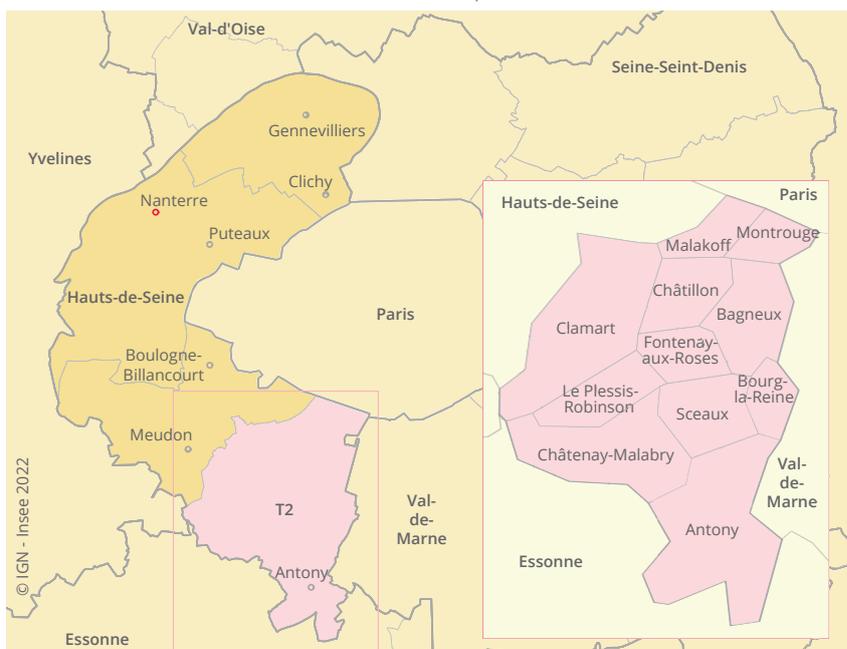
Avec plus de 400 000 habitants, les onze communes de Vallée Sud - Grand Paris (VSGP) constituent un territoire de taille comparable aux autres établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris. Contrairement au reste des Hauts-de-Seine, il s'agit d'une zone à nette dominante résidentielle avec davantage d'actifs occupés résidents que d'emplois offerts sur le territoire. En raison des niveaux élevés de diplôme et de qualification des habitants, les salaires perçus par les résidents de VSGP sont supérieurs de 1,1 milliard d'euros aux salaires versés aux actifs travaillant sur le territoire. Entre 2008 et 2018, l'emploi progresse du fait notamment de l'implantation d'établissements de grandes entreprises des services marchands. Cette évolution reste cependant moins rapide que dans le reste du département.

Issu de la fusion de trois intercommunalités (Hauts-de-Bièvre, Sud de Seine et Châtillon-Montrouge), l'établissement public territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris est né en 2016. En effet, la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 a précisé le découpage territorial de la métropole du Grand Paris (MGP) en créant à compter du 1^{er} janvier 2016 onze établissements publics territoriaux qui remplacent les anciennes intercommunalités. L'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris (VSGP) regroupe ainsi onze communes au sud de Paris, dans les Hauts-de-Seine : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge, Le Plessis-Robinson et Sceaux ► **figure 1**. En 2018, cet EPT compte 403 000 habitants.

Ce territoire regroupe 25 % des habitants des Hauts-de-Seine et 8 % des habitants de la première couronne parisienne que constitue la MGP hors Paris. D'après le recensement de la population, en

► 1. L'EPT Vallée Sud - Grand Paris et ses onze communes

- Principales villes des Hauts-de-Seine
- Préfecture des Hauts-de-Seine
- Départements
- Établissements publics territoriaux
- Communes du T2



En partenariat avec :

► 2. Données de cadrage sur la population et l'emploi en 2018

	EPT Vallée Sud - Grand Paris	Hauts-de-Seine	Métropole du Grand Paris hors Paris	Métropole du Grand Paris	Île-de-France
Population	402 600	1 619 100	4 899 400	7 075 000	12 213 400
Variation annuelle de population entre 2008 et 2018 (en %)	0,5	0,4	0,6	0,4	0,5
Nombre d'actifs occupés au lieu de résidence	187 800	764 600	2 141 500	3 223 000	5 478 000
Taux de chômage au sens du recensement de la population (en %)	10,4	10,7	13,6	12,9	12,2
Nombre d'actifs occupés au lieu de travail	150 600	964 000	2 127 600	3 969 700	5 759 900
Évolution du nombre d'emplois entre 2008 et 2018 (en %)	3,0	3,7	3,9	3,5	2,6
Taux d'emploi* (en %)					
En 2008	81,1	126,4	99,7	122,6	104,9
En 2018	80,2	126,1	99,4	123,2	105,1
Part des fonctions métropolitaines dans l'emploi en 2018 (en %)	45,2	54,9	42,2	43,8	39,4
Part des cadres de fonctions métropolitaines dans l'emploi en 2018 (en %)	28,3	36,0	24,6	25,9	22,1

* Rapport entre le nombre d'actifs occupés au lieu de travail et le nombre d'actifs occupés au lieu de résidence.

Lecture : en 2018, l'EPT Vallée Sud - Grand Paris compte 402 600 habitants dont 187 800 sont des actifs occupés. Le taux d'emploi est de 80,2 %.

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2018, exploitations principales.

2018, 209 000 sont actifs, dont 188 000 occupent un emploi. Le taux de chômage déclaré s'établit ainsi à 10,4 % des actifs. Cette situation est semblable à celle de l'ensemble des Hauts-de-Seine (10,7 %), elle-même plus favorable que la situation moyenne au sein de la MGP hors Paris (13,6 %) ► **figure 2**.

Vallée Sud - Grand Paris : un territoire résidentiel au sein des Hauts-de-Seine

Avec 150 000 emplois au sein du territoire, l'EPT regroupe un emploi sur six dans le département. Entre 2008 et 2018, l'emploi y a progressé de 3,0 %, soit un rythme légèrement plus faible que dans le département des Hauts-de-Seine (+ 3,7 %) et dans la MGP hors Paris (+ 3,9 %). Vallée Sud - Grand Paris apparaît comme un territoire à dominante résidentielle, avec un ratio de 80 emplois offerts pour 100 actifs résidents en emploi. Le caractère résidentiel du territoire est nettement prononcé alors que, à l'échelle du département, on compte en moyenne 126 emplois pour 100 actifs résidents. Au cours des dix dernières années, ce caractère résidentiel a plutôt eu tendance

à se renforcer légèrement (un emploi de moins pour 100 actifs résidents depuis 2008).

En 2018, les cadres représentent 41 % des actifs occupés résidant dans l'EPT Vallée Sud - Grand Paris. Dans l'ensemble des Hauts-de-Seine, cette proportion est proche (43 %). Dans ces territoires, cela est lié au niveau élevé de diplôme des actifs résidents : 34 % des actifs occupés de VSGP et 37 % de ceux du département possèdent un diplôme attestant de quatre années au moins d'études supérieures. Dans la MGP hors Paris en revanche, ces proportions sont moins élevées : la part d'actifs cadres et celle des hauts diplômés s'établissent respectivement à 29,5 % et 24 %.

Le territoire de Vallée Sud - Grand Paris participe grandement au fonctionnement de la métropole du Grand Paris. Les emplois localisés dans cet EPT relèvent essentiellement de **fonctions métropolitaines** : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Ces dernières représentent 45 % de l'emploi en 2018, une proportion supérieure à celle de la MGP hors Paris (42 %) mais nettement inférieure à celle

observée en moyenne dans les Hauts-de-Seine (55 %). Les cadres exerçant une fonction métropolitaine représentent 28 % de l'emploi total localisé sur le territoire, soit 3 points de plus qu'au sein de la MGP hors Paris. Dans l'ensemble des Hauts-de-Seine, la proportion est encore plus importante (36 %), du fait principalement de la surreprésentation des cadres exerçant des fonctions métropolitaines au sein de l'EPT Paris Ouest La Défense.

En 2018, 23 000 établissements marchands (hors agriculture) sont implantés au sein de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris. Ils emploient au total 104 000 salariés en **équivalent temps plein** (EQTP). Avec un effectif de près de 78 000 salariés en EQTP, les services principalement marchands concentrent les trois quarts des emplois salariés (hors secteur marchand non agricole) ► **figure 3**. Toutefois, le territoire de Vallée Sud - Grand Paris se distingue des autres EPT par un poids plus important de l'industrie : elle représente 13 % de l'emploi salarié total, contre 10 % en moyenne dans les Hauts-de-Seine ou dans la première couronne parisienne. Les services principalement non marchands (administration,

► 3. Répartition des effectifs salariés par grand secteur d'activité en 2018

	Industrie	Construction	Services principalement marchands	Services principalement non marchands	Ensemble
Nombre d'emplois en 2018 (en EQTP*)					
EPT Vallée Sud - Grand Paris	13 600	5 700	77 800	7 200	104 300
Hauts-de-Seine	89 600	40 300	708 400	36 300	874 600
Métropole du Grand Paris hors Paris	165 700	130 600	1 326 100	83 100	1 705 500
Évolution de l'emploi entre 2008 et 2018 (en %)					
EPT Vallée Sud - Grand Paris	-6,1	-17,5	9,5	21,7	6,0
Hauts-de-Seine	-11,3	5,6	11,6	28,5	9,0
Métropole du Grand Paris hors Paris	-16,6	3,1	10,2	31,0	7,1
Proportion des emplois (en %)					
EPT Vallée Sud - Grand Paris	13,0	5,5	74,6	6,9	100,0
Hauts-de-Seine	10,3	4,6	81,0	4,1	100,0
Métropole du Grand Paris hors Paris	9,7	7,6	77,8	4,9	100,0

* Équivalent temps plein.

Lecture : le secteur de l'industrie emploie 13 600 EQTP dans le territoire Vallée Sud - Grand Paris, soit 13,0 % du nombre total d'EQTP.

Champ : secteurs principalement marchands (hors agriculture), hors intérimaires, micro-entrepreneurs et particuliers employeurs.

Sources : Insee, Clap, Flores, Lifi.

enseignement, action sociale...) sont également surreprésentés. Avec plus de 7 000 emplois, ils concentrent 7 % de l'emploi salarié total, contre 4 % dans les Hauts-de-Seine et 5 % dans la première couronne parisienne.

Les **indices de spécificité** sectorielle permettent de mettre en lumière les secteurs dans lesquels un territoire est spécialisé. Dans l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, trois secteurs sont nettement surreprésentés en matière d'emploi : les télécommunications, la fabrication de matériels de transport et la recherche-développement scientifique ► **figure 4**. En effet, la proportion d'emplois relevant de ces secteurs y est trois à quatre fois supérieure à celle observée dans la première couronne ou dans les Hauts-de-Seine dans leur ensemble. S'agissant du premier secteur, les télécommunications, cela tient notamment à l'implantation des bureaux de l'entreprise Orange au sein de la commune de Châtillon. Concernant le secteur de la recherche et développement, VSGP est le lieu d'implantation de nombreux centres : c'est notamment le cas du Commissariat à l'énergie atomique et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, situés tous deux à Fontenay-aux-Roses.

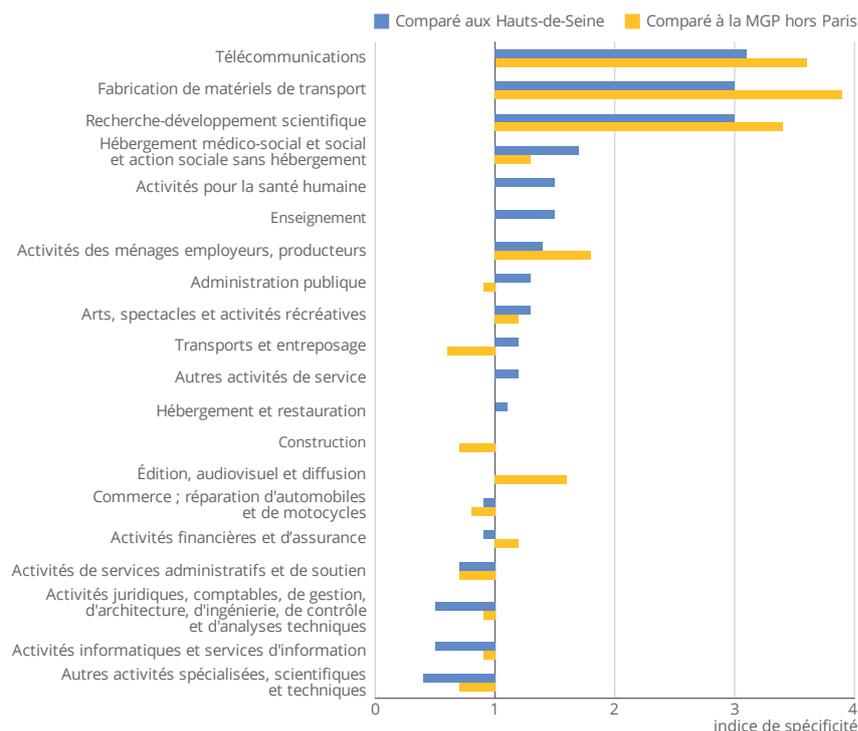
Une progression de l'emploi principalement portée par les services marchands

Entre 2008 et 2018, le nombre d'établissements marchands (hors agriculture) au sein de l'EPT a augmenté de 33 %, ce qui s'est traduit par un gain de 5 900 emplois en EQTP (+ 6,0 %). Cette hausse de l'emploi est toutefois moindre que celle observée dans les Hauts-de-Seine dans leur ensemble (+ 9,0 %) et dans la MGP hors Paris (+ 7,1 %).

Avec plus de 6 700 emplois créés en dix ans sur le territoire (+ 9,5 %), ce sont surtout les services principalement marchands qui contribuent à l'évolution favorable de l'emploi. Dans l'industrie (- 6,1 %) et plus encore dans la construction (- 17,5 %), la tendance est inverse et le nombre d'emplois diminue.

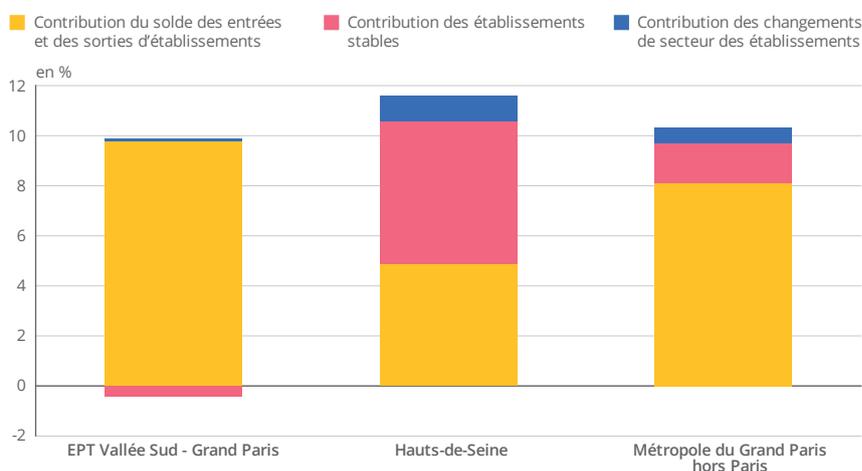
De manière générale, l'évolution de l'emploi est le résultat de plusieurs facteurs qui se conjuguent : l'évolution au sein des établissements « stables » (c'est-à-dire d'établissements qui sont restés sur le territoire sans restructuration majeure, dont l'effectif salarié peut croître ou décroître), la contribution positive des établissements entrants (il peut alors s'agir de créations pures, de reprises d'activités, de réactivations ou des transferts entrants en provenance d'autres territoires), la contribution

► 4. Indices de spécificité des vingt principaux secteurs de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris par rapport aux Hauts-de-Seine et à la métropole du Grand Paris hors Paris, en 2018



Lecture : la part des emplois du secteur « Télécommunications » dans l'emploi total est 3,1 fois plus importante dans Vallée Sud - Grand Paris que dans les Hauts-de-Seine et 3,6 fois plus importante que dans la MGP hors Paris. **Champ** : secteurs principalement marchands (hors agriculture), hors intérimaires, micro-entrepreneurs et particuliers employeurs. *Source* : Insee, Flores 2018.

► 5. Évolution de l'emploi salarié dans les services principalement marchands entre 2008 et 2018 suivant les effets démographiques des établissements

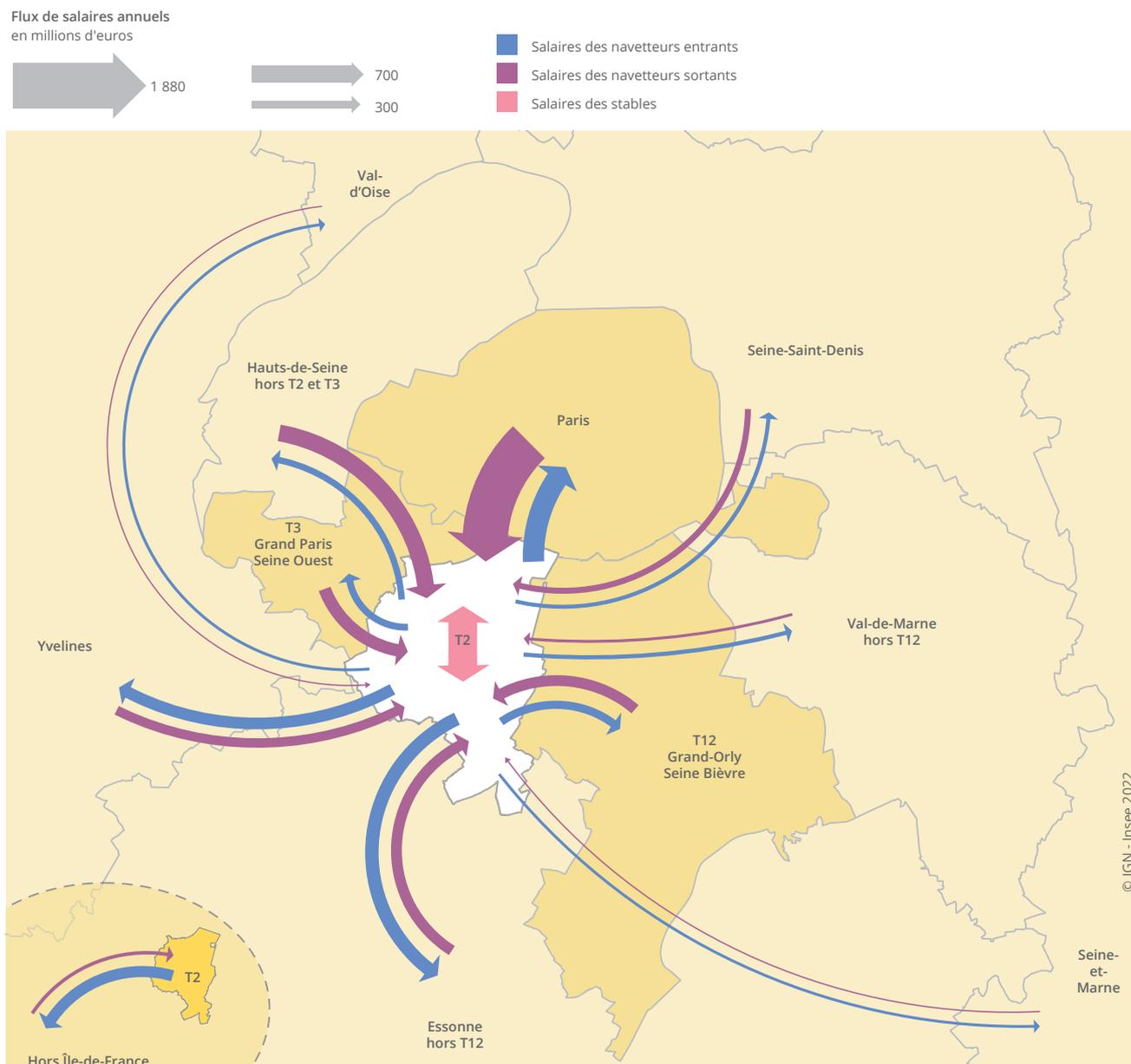


Lecture : au sein de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, le nombre d'emplois a progressé de 9,5 % dans les services principalement marchands entre 2008 et 2018. Cette hausse globale se décompose en une augmentation de 9,8 % des emplois du solde des entrées-sorties, une progression de 0,1 % des changements de secteur et une baisse de 0,4 % de l'emploi dans les entreprises stables. **Champ** : secteurs principalement marchands (hors agriculture), hors intérimaires, micro-entrepreneurs et particuliers employeurs. *Sources* : Insee, Clap, Flores, Lifi.

négative des établissements sortants (disparitions, liquidations judiciaires, transferts sortants vers une autre zone...). Certains établissements changent de secteur d'activité, ce qui peut affecter l'évolution sectorielle de l'emploi.

Entre 2008 et 2018, la progression de l'emploi dans le territoire de Vallée Sud - Grand Paris (+ 6,0 %) est essentiellement portée par le solde des entrées et des sorties d'établissements (+ 6,5 %), alors que les établissements stables

► 6. Flux des masses salariales annuelles entre Vallée Sud - Grand Paris et les autres territoires en 2018



Lecture : les salaires annuels des actifs de Vallée Sud - Grand Paris travaillant à Paris représentent 1 883 millions d'euros (salaires versés aux navetteurs sortants). Inversement, les salaires des actifs parisiens venant travailler à VSGP s'élèvent à 884 millions d'euros (salaires versés aux navetteurs entrants).

Champ : salariés vivant et travaillant en France métropolitaine.

Source : Insee, base Tous salariés 2018.

contribuent négativement à l'évolution (- 0,5 %).

L'emploi dans les services marchands est dynamique, avec une croissance de 9,5 % en dix ans. Elle est néanmoins inférieure à celle mesurée dans les Hauts-de-Seine (+ 11,6 %) et dans la première couronne parisienne (+ 10,2 %)

► **figure 5.** Dans l'EPT, l'évolution de l'emploi salarié pour ce secteur, premier pourvoyeur d'emplois, provient quasi exclusivement du solde des entrées et des sorties d'établissements (+ 9,8 %). À cet égard, la situation de VSGP diffère de celle des Hauts-de-Seine où la progression de l'emploi résulte à la fois des établissements stables (+ 5,7 %)

et du solde entrées-sorties (+ 4,9 %). Comparativement aux autres territoires du département, VSGP s'est démarqué entre 2008 et 2018 par l'arrivée de nombreux sièges sociaux ou secondaires, avec entre autres l'implantation du Crédit Agricole à Montrouge et d'Orange à Châtillon.

Un territoire ouvert sur l'extérieur, tourné en particulier vers Paris

Par sa proximité avec d'importants pôles d'emploi comme ceux de Paris, le territoire de Vallée Sud - Grand Paris est le lieu d'importants échanges

avec l'extérieur. En effet, environ sept résidents sur dix travaillent en dehors du territoire. De même, les emplois offerts dans la zone ne sont pas tous occupés par des personnes qui y habitent : seuls 40 % des emplois de VSGP sont occupés par des résidents.

La structure des échanges et déplacements des personnes en emploi profite au territoire de Vallée Sud - Grand Paris : la richesse liée aux salaires entrants dans le territoire est supérieure à celle établie à partir des salaires sortants ► **figure 6.** En 2018, les salaires versés à des actifs résidant dans l'EPT et exerçant en dehors s'élèvent à 5 milliards d'euros ; ceux perçus par des actifs

exerçant dans le territoire et résidant en dehors atteignent 3,9 milliards d'euros. Le solde des salaires, bénéficiaire de 1,1 milliard d'euros, est porté par la **sphère présenteielle**, laquelle contribue à hauteur de 53 %. À titre de comparaison, sur l'ensemble de la première couronne parisienne, ce même solde est déficitaire, avec une participation de seulement 12 % de la sphère présenteielle. Ces écarts s'expliquent notamment par la situation de certains EPT comme Paris Ouest La Défense où la masse salariale des actifs non résidents est relativement élevée.

Paris et le reste des Hauts-de-Seine sont les principaux contributeurs à ces flux entrants de salaires, représentant 62 % de la masse salariale entrante : pour les résidents de VSGP, Paris demeure un pôle d'emploi majeur, avec des flux entrants (salaires perçus par des résidents de VSGP exerçant à Paris) deux fois supérieurs aux flux sortants. Il en est de même avec le reste des Hauts-de-Seine, à mettre en lien avec les nombreux sièges sociaux de grandes entreprises situés à La Défense et sur le pôle de bureaux de Boulogne - Issy-les-Moulineaux. ●

Jean-Philippe Martin, Philippe Serre (Insee), avec la collaboration de la Direction de l'Urbanisme, de l'Observatoire urbain et de l'Habitat de l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Beaufils S., Davy A.-C.**, « Habiter l'Ouest francilien - Forces et faiblesses, leçons de la crise sanitaire », L'Institut Paris Region, octobre 2022.
- **Castagnes P., Deheeger S., Deleaz Y., Fauret C., Ferré T., Plana S., Signoles A., Tartinville S.**, « La Seine-et-Marne : un département résidentiel et contrasté », *Insee Analyses Île-de-France* n° 106, octobre 2019.
- **Blin J., Casarotti Au., Debosque M., Gsell C., Martin C.**, « Grand Paris Sud Est Avenir, une économie largement orientée vers des activités au service de ses habitants », *Insee Analyses Île-de-France* n° 85, juin 2018.
- **Lauroi S., Pancarte K., Tizi E., Turpin N.**, « Plaine Commune, des richesses économiques multiples au service du développement territorial », *Insee Analyses Île-de-France* n° 58, mars 2017.

► Encadré - Les principales zones d'activité de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris

Grâce au mode d'occupation des sols, certaines **zones d'activité économique** ont été identifiées sur le territoire de Vallée Sud - Grand Paris, notamment à Antony (Antonyville 1 et 2), au Plessis-Robinson (Parc Technologique, Novéos), à Clamart (Novéos), ou encore à Bagneux (Zone Industrielle) et Châtillon (Les Arues).

À l'échelle du territoire, l'ensemble de ces zones représente 47 300 emplois salariés en équivalent temps plein, soit près de 45 % des EQTP du territoire. La commune de Montrouge concentre à elle seule la moitié de ces emplois, grâce notamment à l'implantation du siège social du Crédit Agricole, qui contribue à la spécialisation de la ville dans les activités financières et d'assurance.

Le pôle Novéos, à cheval sur les communes de Clamart et du Plessis-Robinson, rassemble quant à lui un quart des emplois de ces zones d'activité de l'EPT avec une spécificité particulière sur la fabrication de matériel de transport (implantation de grandes entreprises spécialisées, notamment MBDA).

En outre, situé au Sud de Novéos et à proximité directe de l'A86, le pôle d'activité économique de la Boursidière tend à se renforcer ces dernières années.

► Pour comprendre

Les données de cadrage décrivant la population, les actifs et l'emploi sont issues du **recensement de la population 2018**, ainsi que de la **base Tous salariés 2018** pour les flux de salaires. Les **salaires entrants** correspondent aux salaires perçus par les actifs occupés qui travaillent en dehors de la zone de résidence. Les **salaires sortants** correspondent à l'inverse aux masses salariales des emplois occupés par des salariés résidant hors de la zone.

Les données économiques sur l'évolution de l'emploi et des établissements proviennent d'une méthodologie spécifique développée sur la démographie des établissements de 2008 à 2018 (stocks et transferts d'établissements, continuité économique entre établissements...), enrichies de données sur l'emploi issues des sources **Clap** (2008 à 2015) et **Flores** (à partir de 2016). Le champ sectoriel est le champ marchand non agricole. Les intérimaires ne sont pas pris en compte et les micro-entrepreneurs sont exclus du champ.

► Définitions

Fonctions métropolitaines : l'analyse fonctionnelle des emplois offre une grille de lecture transversale aux regroupements usuels (par secteur d'activité, statut, qualification...). Elle est établie à partir des professions répertoriées par les salariés. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines, ce sont les fonctions métropolitaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

EQTP : l'emploi en équivalent temps plein mesure l'emploi salarié en tenant compte des temps partiels ou des contrats ne couvrant pas toute l'année.

Indice de spécificité : cet indicateur rapporte pour chaque secteur la part des emplois du secteur dans la zone à la part des emplois du secteur dans la zone englobante (département ou MGP hors Paris). Quand cet indice dépasse 1, l'activité est ainsi surreprésentée dans la zone étudiée.

Sphère présenteielle : pour mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux, l'économie d'un territoire peut être partitionnée en deux sphères : la sphère présenteielle et la sphère productive. Les activités présenteielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes.

La partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Taux d'emploi : pour une zone donnée, dans cette étude, cet indicateur ramène le nombre d'emplois au lieu de travail au nombre d'actifs occupés résidant sur le territoire. Quand l'indice est en dessous de 100, le territoire est ainsi davantage résidentiel.

Les **zones d'activité économique** (ZAE) constituant les pôles d'activité ont été définies grâce au mode d'occupation des sols (MOS), qui est un atlas cartographié (à partir de l'interprétation photographique de l'occupation du sol en Île-de-France) et informatisé de l'occupation des sols en Île-de-France. Développé par L'Institut Paris Region et actualisé régulièrement depuis 1982, il offre une orthophotographie numérique très détaillée de la région et permet de définir précisément les zones en fonction de leur type d'utilisation (résidentiel, bureaux, espaces naturels...).

